

CONSEIL MUNICIPAL LORIOL

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOL aura lieu le :

**Lundi 27 juin 2016 à 18 heures 30
à la Mairie de LORIOL**

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

<i>Information</i>	<u>Révision du PLU</u>	⇒	Catherine JACQUOT
<i>Délibération</i>	<u>D.U.P Champgrand</u>	⇒	Catherine JACQUOT
<i>Délibération</i>	<u>Archiviste itinérant</u>	⇒	Pierre LESPETS
<i>Délibération</i>	<u>Enquête Vicat</u>	⇒	Pierre LESPETS Catherine JACQUOT
<i>Délibération</i>	<u>Désengagement de l'Etat</u> : motion	⇒	Claude AURIAS
<i>Délibération</i>	<u>Remboursement des frais de déplacement - 2 enseignants</u>	⇒	Hanna FAURIEL
<i>Délibération</i>	<u>Demande de participation financière - eaux usées</u>	⇒	Jean-Marc PEYRET
	<u>93, 95 avenue de la République :</u>		
<i>Délibération</i>	demande de subvention - dotation parlementaire	⇒	Martine MARIN
<i>Information</i>	APD	⇒	David VIGUIER
<i>Délibération</i>	<u>Ciné Pass pour les CP des écoles de Loriol - convention</u>	⇒	Hanna FAURIEL
<i>Délibération</i>	<u>Tarifs cantine scolaire</u>	⇒	Jean-Pierre MACAK
<i>Délibération</i>	<u>Extension de l'installation d'un système de vidéoprotection - subvention</u>	⇒	Jacques FAYOLLET
<i>Délibération</i>	<u>USEP</u> : mise à disposition de deux agents	⇒	Jean-Pierre MACAK
<i>Délibération</i>	<u>Installation de WC publics - déclarations de travaux</u>	⇒	Catherine JACQUOT



**COMPTE RENDU DEFINITIF
CONSEIL MUNICIPAL DU
27 JUIN 2016**

**

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 JUIN 2016

Présents : Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jacques FAYOLLET, Jean-Pierre MACAK (arrivée lors de la présentation du P.L.U.), Jean-Marc PEYRET, Alain DOILLON, Pierre MAÏA, Nicolas AUDEMARD, David VIGUIER, Samuel MARTINS, Thomas DUC, Jérémy RIOU, Alain DELBET, Jacques MALSERT, Mesdames Catherine JACQUOT (en partie), Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Martine MARIN, Christiane MARTY, Françoise BRUN, Marie-Pierre MICHEL, Isabelle JAUBERT, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS,

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir : Monsieur Christophe GAVARIN, Mesdames Lucette RODILLON, Christina REBOULET,

Absentes : Mesdames Béatrice REYMOND LEBRUN, Céline POURCHAILLE,

A été élu secrétaire de séance : Samuel MARTINS

**

Ordre du jour :

- Révision du PLU
- D.U.P. Chamgrand
- Archiviste itinérant
- Enquête Vicat
- Désengagement de l'Etat : motion
- Remboursement des frais de déplacement : 2 enseignantes
- Demande de participation financière – eaux usées
- 93, 95 avenue de la République : demande de subvention – dotation parlementaire et APD
- Ciné pass pour les CP des écoles de Loriol : convention (délibération reportée au prochain conseil)
- Tarifs cantine scolaire
- Extension de l'installation d'un système de vidéoprotection : subvention
- USEP : mise à disposition de deux agents
- Installation de WC publics – déclarations de travaux

*



Monsieur le Maire constate après comptage la présence de 23 élus et 4 procurations.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18h40.

En début de conseil, à l'initiative de M. le Maire, l'assemblée respecte une minute de silence en la mémoire de M. Gérald NASER, maire de Schwalmstadt, récemment décédé après lui avoir rendu un vibrant hommage ; il faisait partie des amis de Loriol.

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation. L'assemblée communale a approuvé également le compte rendu modifié à la demande de l'opposition du précédent conseil (à l'unanimité).

Révision du P.L.U.

Mme Jacquot, adjointe au maire chargée des questions d'urbanisme et Mme PEREZ, responsable du service urbanisme, exposent à l'assemblée divers éléments de procédures et de réflexions relatifs à la révision du P.L.U.

En ce concerne la procédure, il est rappelé à l'assemblée les diverses étapes de la révision du P.L.U. (prescription, arrêt du projet, concertation, enquête publique et approbation).

En 2028, la population de Loriol devrait atteindre 7 100 habitants (variation annuelle de 0.95%) ; sur cette base, la consommation foncière dédiée à l'habitat et pour répondre à environ 380 logements, devra être comprise entre 11 et 19 hectares.

Les orientations du projet d'aménagement de de développement durable sont les suivantes :

Orientation n°1 : s'appuyer sur les contraintes et les ressources du territoire pour assurer un développement cohérent dans le temps,

Orientation n°2 : consolider « l'urbanité »

Orientation n° 3 : l'économie, un pivot du développement local

Orientation n°4 : s'appuyer sur les patrimoines pour valoriser et rendre attractive la ville de demain

Orientation n° 5 : assurer une gestion durable des ressources, s'adapter aux risques, intégrer les fonctionnalités naturelles.

Dans le cadre de ces objectifs, le PADD a mis en évidence et « ciblé » 11 secteurs du territoire communal qui font l'objet d'une orientation d'aménagements programmés.

Cette présentation a permis également à l'assemblée de prendre connaissance des études techniques en cours quant au projet de déviation RN7. Le secteur sud de la commune (quartier les Blaches) fait l'objet de réflexions et commentaires particuliers de la part des élus.

Monsieur le Maire et M. Fayollet apportent des précisions sur les aménagements techniques induits par le tracé de déviation dans ledit secteur. M. Malsert note que le projet élaboré par les services de l'Etat impacte gravement l'esprit du P.L.U. basé sur une qualité d'aménagement. Il relève également avec satisfaction l'idée de réduction de l'extension du parc des Crozes ainsi que la confirmation de l'inscription, dans le projet du PLU modifié, d'un équipement intercommunal structurant (gym, arts martiaux).

M. le Maire rappelle l'attractivité du parc des Crozes et note la localisation adéquate de cet équipement structurant intercommunal dans ce secteur Nord.

Mme Jacquot relève la qualité de ce PADD ; il y a peu de surfaces à développer, les efforts pourront se concentrer sur la qualité.

Zone intercommunale de Champgrand (070)

Madame Jacquot, adjointe chargée de l'urbanisme, informe que la CCVD afin d'acquérir les derniers terrains relatifs à l'aménagement de la zone de Champgrand, a lancé une procédure de déclaration d'utilité publique. La commune est concernée par deux de ces parcelles. Madame Jacquot propose à l'assemblée qui l'accepte de céder à la CCVD, au prix de 1.16 € le m², la parcelle ZX 69 et la parcelle à créer après découpage sur l'emprise de l'ancien chemin d'exploitation, pour une surface totale d'environ 1560 m². Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à la cession de ces deux parcelles.

VOTE UNANIME (départ de C. Jacquot qui donne procuration)

Archiviste itinérant (071)

Monsieur Lespets, premier adjoint au maire, rappelle la convention passée depuis une dizaine d'années entre la commune et le centre de gestion de la fonction publique de la Drôme concernant les modalités de mise à disposition en faveur de la commune d'un archiviste « itinérant » effectuant 15 jours par an. La journée de mise à disposition était facturée à 210 euros pour 2016. Monsieur le maire propose aux élus qui l'acceptent de proroger la convention pour une durée de 3 ans, à compter de 2017, à raison de 15 jours d'intervention par an.

VOTE UNANIME

Installation classée société Vicat (072)

Monsieur Lespets, premier adjoint, rappelle la délibération du 6 juillet 2015 par laquelle, d'une part il avait été décidé de créer une voie et un accotement permettant de rejoindre la passerelle de la ViaRhona et d'autre part la cession d'une partie du CR n°12. A ce jour, la cession est en attente de la réalisation effective de la voie et de l'accotement. M. Lespets présente la demande de la société Granulats Vicat de renouvellement de l'autorisation actuelle d'exploiter une carrière de sables et graviers alluvionnaires aux lieuxdits « Les Ramières Est » et « les Ramières Ouest » sur une superficie de 21.9 hectares pour une durée de 20 ans. Cette demande est soumise à enquête publique qui se déroule du 6 juin au 6 juillet 2016. Après avoir entendu l'exposé, les élus se déclarent favorables à cette exploitation sous réserve que soient réalisés la voie et l'accotement permettant de rejoindre la passerelle de la ViaRhona en contournant la carrière par l'ouest.

M. Delbet précise qu'il convient d'être vigilant et attentif à la réalisation du chemin. M. Lespets confirme que le chemin va être créé prochainement, c'est la condition d'accord de la commune à l'exploitation de la carrière.

VOTE UNANIME

Motion sur le désengagement de l'Etat (073)

Monsieur le Maire expose les difficultés financières exceptionnelles rencontrées par les communes et les intercommunalités. Une amputation de 30% des dotations a déjà provoqué une baisse de l'investissement communal de 12,4% en 2014. La diminution des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser le redressement des comptes publics. La commune est une collectivité de proximité facilitant la vie quotidienne de ses habitants et assurant le bien vivre ensemble. Elle joue un rôle majeur dans l'investissement public : croissance économique et emploi. Enfin, il précise que le désengagement de l'Etat sur la durée 2014-2017, par la seule DGF, correspond à une perte annuelle cumulée, par rapport à l'année 2013, de 446 000 €. Le conseil municipal, attaché à un service public de qualité, souhaite montrer son exaspération face aux baisses de dotation et en parallèle l'augmentation des charges que fait supporter l'Etat aux collectivités. Alain Delbet constate que les chiffres annoncés ne correspondent pas à ceux du ministère des finances.

Sur proposition de M. Malsert et après discussions et débats au sein de l'assemblée, la proposition (modifiée) de délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE UNANIME

Prise en charge des frais de déplacement – projet DIANOURA (074)

Madame Fauriel, adjointe, rappelle à l'assemblée que l'école de musique intercommunale, le collège Anne Cartier de Livron et l'école élémentaire Jean Jacques ROUSSEAU, ont répondu ensemble à un appel à projet lancé par « Orchestre à l'école » et Radio France. Par suite, des élus, élèves, équipes enseignantes se sont rendus à la Maison de la radio à Paris le 24 mars dernier. Les frais de billets de train ont été réglés par le collège Anne CARTIER. Il est proposé à L'assemblée le remboursement des billets de train des deux enseignantes de l'école Jean Jacques Rousseau pour un montant de 285.40€ TTC.

VOTE UNANIME

Travaux d'assainissement : participation financière de particuliers aux branchements – (075)

Monsieur Peyret, adjoint au maire chargé des travaux (VRD), rappelle la réalisation de travaux d'assainissement (eaux usées) quartier les Roches. Il rappelle également la délibération en date du 05/12/2003 fixant les modalités et la tarification à appliquer en l'espèce : « remboursement de tout ou partie du coût des travaux du branchement des propriétés privées sur le réseau public diminué, des subventions éventuellement obtenues et majorées de 10% pour frais généraux, après délibération expresse ». Par suite, des participations financières pourraient être établies aux personnes concernées. L'assemblée décide de solliciter lesdites participations aux personnes propriétaires des parcelles concernées par les travaux cités (environ 20 propriétaires).

VOTE UNANIME (M. Macak intéressé ne participe pas au vote)

93, 95 avenue de la République : demande de subvention – dotation parlementaire (076)

Madame Marin, adjointe chargée des finances, rappelle la délibération du 30 mai dernier par laquelle la commune sollicitée une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (Etat) pour le projet d'aménagement des locaux sis 93 et 95 avenue de la République consistant à la création d'un local commercial au RDC et de logements à l'étage. Au vu de la phase avant-projet fixant le coût estimatif à 451 130 euros HT (hors acquisition), Madame Marin propose de déposer un dossier de demande de subvention, au titre de l'enveloppe parlementaire. Le conseil accepte de présenter le dossier et de solliciter une subvention au titre de la dotation parlementaire à hauteur de 5 000€.

VOTE UNANIME

Avant-projet avenue de la République (A.P.D.)

M. Viguier, conseiller municipal délégué, présente à l'assemblée l'avant-projet élaboré par l'architecte avec un réaménagement d'un local commercial au rez-de-chaussée et création de logements aux étages.

Tarifs cantine scolaire (077)

Sur proposition de Monsieur Macak, adjoint chargé des écoles, l'assemblée examine une augmentation des différents tarifs communaux de la cantine scolaire. L'assemblée communale prend connaissance de divers éléments relatifs à ce service : prix d'achat des repas, prix de revient, nombre de repas servis. La hausse « uniformisée » portera sur chaque tranche tarifaire (fonction du quotient familial). M. Delbet demande pourquoi ne pas avoir attendu le renouvellement du contrat d'achat pour réajuster les tarifs. M. Macak précise qu'une renégociation (reconsultation) est en cours quant à la société chargée de la fourniture des repas. Après discussion, il est décidé de fixer lesdits tarifs, à compter du premier septembre 2016, comme suit :

Tarif A : 2.40 € pour un quotient familial inférieur ou égal à 400
Tarif C : 3.93 € pour un quotient familial compris entre 401 et 609

Tarif D : 4.39 € pour un quotient familial égal ou supérieur à 610
Adultes : 6.63 €
Personnel communal : 5.11 €

VOTE UNANIME

Extension de l'installation d'un système de vidéoprotection : subvention (078)

Monsieur Fayollet, adjoint chargé de la sécurité, présente aux membres de l'assemblée un dossier de demande de subvention auprès des Services de l'Etat concernant l'extension du système de vidéoprotection sur les sites suivants : parking de la piscine municipale, rue de l'Arbalestier, rue Serpentine, rue des Moulins, avenue Marechal Foch, la place Hannibal et le rond-point des Crozes. L'Etat pourrait subventionner l'installation de 19 caméras supplémentaires. Le groupe d'opposition vote la demande de subvention mais n'approuve pas le projet dans son ensemble. L'assemblée accepte le projet et décide de solliciter l'octroi d'une subvention auprès des services de l'Etat.

24 + 03 VOTANTS : POUR 26 CONTRE 00 ABSTENTION 01

Mise à disposition de deux agents communaux au profit de l'USEP (079)

M. Macak présente une demande de mise à disposition de deux agents communaux, déposée par le président de l'association USEP, pour la période du 6 au 08 juillet 2016 inclus, dans le cadre d'un stage nature à Poët Laval. Afin de renforcer l'équipe d'encadrement de l'association et les parents bénévoles, l'assemblée accepte de mettre à disposition deux agents communaux à temps complet pour la période proposée et également d'exonérer totalement ladite association du remboursement de la rémunération et des charges sociales des fonctionnaires.

VOTE UNANIME (arrivée de C. Jacquot)

WC publics – travaux exemptés de permis de construire (080)

Mme Jacquot, adjointe chargée de l'urbanisme, informe les membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à des travaux d'installation de WC publics, pour l'un place du Champ de Mars et pour l'autre 5 grande rue à Loriol. Elle en présente le détail. Ces travaux étant soumis à des déclarations préalables de travaux exemptés de permis de construire, l'assemblée autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les demandes nécessaires.

VOTE UNANIME

Vidéoprotection

Ce programme sera la dernière phase d'installation : la commune sera ainsi totalement « couverte » par un réseau de vidéoprotection.

Communiqué de presse

M. le Maire fait part au conseil du communiqué reçu dernièrement de l'association des maires et présidents de communautés de la Drôme informant « que l'ensemble des membres de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme, son Président Michel GREGOIRE, maire de La Roche sur le Buis et son secrétaire général, Gilbert Bouchet, Sénateur-Maire de Tain l'Hermitage, ont été choqués et bouleversés par les récents attentats terroristes et tout particulièrement celui de Magnanville qui a coûté la vie à un policier et à sa compagne. Les élus drômois souhaitent apporter

leur soutien à la famille des victimes mais également souligner l'engagement des forces de sécurité qui accomplissent un travail remarquable dans des conditions extrêmement difficiles que nous nous devons de souligner pour mieux les soutenir. Les maires sont et seront toujours aux côtés de l'Etat pour assurer la sécurité de nos concitoyens, combattre le fanatisme et faire respecter les valeurs de notre République qui, plus que jamais, doivent rassembler notre Nation ».

Questions diverses

Suite à l'intervention de M. Malsert, au nom de l'opposition municipale, plusieurs points divers font l'objet de discussions et débats. Ainsi ont été abordés : l'assiduité aux conseils municipaux, l'occupation des salles communales, la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « grain de sel » depuis le mois de février et relancée en mai, demande toujours sans réponse écrite à ce jour, la pyrale du buis.

Au nom des administrateurs du Handball Club de Loriol, M. Malsert remet au maire un très beau livre sur les 40 ans du HBCL, et rappelle la belle réussite de la journée anniversaire du club.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 21h30.

Le Maire,

